Siège Social : 1 rue Penfret
56260 LARMOR PLAGE
Site internet : GDSA56.fr
Mail : gdsadumorbihan56@gmail.com

N° téléphone : Nom Prénom
N° portable : Adresse
E-mail : Code-postal Commune

Votre N° Apiculteur :

Sujet que vous aimeriez évoquer lors de l'AG du 13 Mars : ……..

Si l'adresse mail est valide une facture acquittée vous sera envoyée.

Dans le tableau ci-dessous, remplissez la ligne qui correspond à votre situation et celles que vous souhaitez.

Dans cette colonne vous devez : - compléter obligatoirement le N d'une ligne - et d'autres lignes si vous le souhaitez	Cotisation de base CB	Calculez la cotisation pour vos N ruches (= CR) = CR	Calculez votre cotisation totale = (CB + CR) = CT
Vous avez de 0 à 50 colonies : N = ……	22 €	0,50€ X …… colonies =	22 € + ….. = ….. ,… €
Vous avez de 51 à 100 colonies : N = ……	33 €	0,30€ X …… colonies =	33 € + ….. = ….. , … €
Vous avez de 101 à 300 colonies : N = ……	44 €	0,20€ X …… colonies =	44 € + ….. = ….. , … €
Vous avez plus de 301 colonies : N = ……	75 €	0,10€ X …… colonies =	75 € + ….. = ….. , … €
Abonnement à LA SANTE DE L'ABEILLE	22 €		
Si vous souhaitez prendre un des 3 contrats d'assurances proposés dans le tableau ci-dessous par « Abeille de France » il faut <u>impérativement</u> que vous preniez un abonnement à sa revue mensuelle. Si vous souhaitez un justificatif d'assurance il faut vous connecter à apiconnect.fr Merci d'indiquer votre numéro de SIRET dans le cas d'une assurance …….			
Abonnement à L'ABEILLE DE France (papier	35.50 €		
Assurance Pack Bronze RC + Défense pénale et recours + CITEO	0.60 €	0.60€ X ……. Colonies =	
Assurance Pack Argent RC + Défense pénale et recours + Incendie + Tempête + Inondation +CITEO	2.00 €	2.00€ X ……..Colonies =	
Assurance Pack Or RC + Défense pénale et recours +Incendie + Tempête + Inondation +Vol + Détérioration + CITEO.	3.80 €	3.80€ X ……..Colonies =	
		TOTAL À RÉGLER	….. , … €

FORMATION : Rucher-École du GDSA 56 au Lycée de Kerplouz à AURAY

Le GDSA propose 3 formations et le nombre de places est limité. Si il y a plus de candidats que de places, ce sont les premiers inscrits qui sont retenus.

Ces formations ont lieu 1 samedi par mois, de mars à octobre. Assurez-vous de pouvoir vous libérer pour ces journées. Il y plus de candidats que de places, ce serait dommage de priver un autre candidat qui aurait pu venir à votre place.

Remarque 1: Afin de faire bénéficier un maximum de personnes, un adhérent ne peut s'inscrire qu'à une seule formation.

Remarque 2 : Si il y a des candidats qui possèdent déjà des ruches et qui ont extrait du miel, ils peuvent s'inscrire directement à la formation de niveau 2. A eux de décider.

Dans le cas d'une participation en couple, celui-ci paye 1 adhésion + 2 formations.

Formation niveau 1 - « Débutants » - Nombre de personnes : .... x 60,00€ : ____ €

06/03/2027 9h18h, **10/04/2027** 14h18h, **15/05/2027** 9h12h, **19/06/2027** 9h12h, **24/07/2027** 14h18h, **11/09/2027** 9h12h, **09/10/2027** 9h12h.

Formation niveau 2 - « Perfectionnement » - Nombre de personnes : ... x 60,00€ : ____ €

20/03/2027 9h18h, **17/04/2027** 14h18h, **15/05/2027** 14h18h, **19/06/2027** 14h18h, **24/07/2027** 14h18h, **11/09/2027** 14h18h, **09/10/2027** 14h18h.

Formation niveau 3 – Elevage de reines Nombre de personnes : .....x 35,00€ : ____€

24/04/2027 9h18h

Pour la formation au rucher-école, le chèque de 60 € ou de 35 € établi à l'ordre du GDSA 56 est à envoyer avec votre adhésion et le chèque du montant « Total à régler » du tableau de la page 1.

Remarque : Si trop de candidats et que vous n'êtes pas retenu, votre chèque sera détruit.

Fait à : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ le : _ _ / _ _ / 20 . Signature:

Tous les ans de nombreux apiculteurs oublient de signer leur chèque et font des erreurs dans le calcul du total à régler, obligeant le GDSA à leur retourner le chèque, ce qui entraîne une perte de temps et d'argent.
*Aussi **vérifiez plusieurs fois** les sommes dues et le total à régler avant de libellez votre chèque à l'ordre du **GDSA 56** sans oublier de le **signer.** Vous pouvez alors le joindre à ce bulletin et expédier le tout à :*

Danièle CHEPPTTELL 8 KERBERT 56500 ST ALLOUESTRE
avant le 15 Janvier 2027

En adhérant au GDSA, j'adhère à la section apicole de GDS Bretagne reconnu par l'état comme Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) animal.